

Dossier Pension

Création : dimanche 18 décembre 2016 19:32

Toutes les rumeurs que nous pouvons dénicher dans les médias concernant notre système de pension ,

l'âge de départ à la pension , de l'éventuelle considération comme métier lourd pour la totalité de la police ou à tout le moins pour certaines fonctionnalités , mais aussi de la possible abrogation de nos droits acquis, partiellement ou totalement mènent à un sentiment de mécontentement voire l'ire de nos membres.

Les policiers aspirent à plus de clarté et toute cette désinformation inquiète de façon lancinante nos rangs .

Ainsi en date du 12/12/2016 cette demande de clarification a été faite à l'Autorité et de surtout nous faire partager sa vision sur le sujet : nous apprenons ce qui suit.

Métier lourd

Il sera exécuté en trois étapes:

- 4 critères sont définis
 - Travail physique lourd
 - o Pénibilité/contrainte de l'organisation du travail(ex: travail de nuit)
 - Plus grand risque sur le plan sécuritaire
 - Pression mentale ou émotionelle.

Pour tout un chacun , tous ces paramètres seront enregistrés dans une banque de données et profileront votre situation d'emploi.

- Déterminer l'impact budgétaire
- Désignation de quels métiers et ou fonctions qui pourront être qualifiés de métiers lourds.

Il a été clairement affirmé par le Ministre que la police aura le même régime pour tous et non fractionné en une multitude de fonctionnalités.

Droits acquis

002 760



Dossier Pension

Création : dimanche 18 décembre 2016 19:32

Tantièmes

- Le métier lourd devra être valorisé sur le plan des tantièmes et sur les années de carrière(coéfficent d'augmentation)
- Tous les bonus accumulés sont sauvegardés pour le calcul de la pension.

NAPAP

- La NAPAP est sauvegardée dans cette législature jusqu'au 31/12/2019 quand bien même le nouveau régime global serait mis en place .
- Si aucun régime global n'est mis en place, celle-ci est prorogée de facto.
- Si d'aventure un régime global est mis en place avant le 31.12.2019, ces nouvelles règles vaudront pour tout un chacun avec l'exception pour ceux qui pouvaient encore en bénéficier jusqu'au 31.12.2019.

Carlo Médo	Jérome Aoust

Président nationalr Secrétaire national